



Procès-verbal des délibérations
Conseil Municipal de la Commune de Fréland
Séance du 09 mars 2020
Sous la présidence de Monsieur Jean-Louis BARLIER, Maire

Monsieur le Maire souhaite la bienvenue à tous les membres présents et ouvre la séance à 20h15.

Membres présents :

M. Jean Louis BARLIER M. Michel BATOT, Mme Sylvie BERTRAND, M. Christian COUTY, Mme Serena JUNG, Mme Martine THOMANN, et M. Jean Claude VILMAIN. M Aurélien ANCEL, Mme Christiane WERTENBERG, M. Patrick FEIG, M Jean-Claude BARADEL, Mme Véronique KLOSS

Membre absente excusée : Mme Virginie BECOULET

Secrétaire de Séance : Mme BERTHEL Nadia

ORDRE DU JOUR

- 1) Approbation du procès-verbal de la séance du 20 janvier 2020
- 2) **Budget de l'Eau et de l'Assainissement** : Approbation du Compte administratif et du compte de gestion 2019
- 3) **Budget annexe « Maison Médicale »** : Approbation du Compte administratif et du compte de gestion 2019
- 4) **Budget général** : Approbation du Compte administratif et du compte de gestion 2019
- 5) **Budget « eau et assainissement »** : Vote du budget primitif 2020
- 6) **Budget annexe « Maison Médicale** : Vote du budget primitif 2020
- 7) **Budget Général** : Vote du budget primitif 2020
- 8) Organisation du temps scolaire dans les écoles
- 9) Fixation des taux de promotions
- 10) Création de postes : 1 agent de maîtrise principal et 1 adjoint technique de 1ere classe
- 11) Recrutement des saisonniers
- 12) Demande d'achat d'une parcelle communale –
- 13) Demande d'achat d'une parcelle communale – **Point reporté au prochain conseil**
- 14) Demande d'achat d'une parcelle communale – « »
- 15) Demande de subvention pour ravalement de façade
- 16) Demande de subvention pour ravalement de façade :
- 17) Demande de subvention au conseil départemental pour pose d'une clôture autour de l'étang de pêche
- 18) Fixation des loyers mensuels du camping
- 19) Fixation des tarifs de ventes de géraniums et de terreau saison 2020
- 20) Redevance d'occupation du domaine public pour les opérateurs de télécommunication
- 21) DETR, demande de subvention pour la réfection du chemin de Codomont
- 22) Divers :
 - Fin des tarifs règlementés de vente d'électricité
 - DIA

Délibération N° 1 : Approbation du compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 20 janvier 2020

Vu le Code Général des collectivités territoriales,

LE CONSEIL MUNICIPAL,
après en avoir délibéré, décide à l'unanimité,

- **D'APPROUVER** le compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 20 janvier 2020.
- **D'AUTORISER** M. le Maire à engager toutes les démarches nécessaires et à signer les documents se rapportant au projet concerné.

Délibération N° 2 : Budget de l'Eau et de l'Assainissement - Approbation du Compte administratif et du compte de gestion 2019

Après présentation du Compte Administratif, M. le Maire quitte la salle.

A la clôture de l'exercice 2019, le compte administratif se solde comme suit :

Section d'exploitation :

Recettes	:	260 700.59 €
Dépenses	:	162 922.00 €
Excédent	:	97 778.59 €

Section d'investissement :

Recettes	:	80 896.97 €
Dépenses	:	24 505.90 €
Excédent	:	56 391.07 €

Soit un total excédentaire de **154 169.66 €**.

Vu le Code général des collectivités territoriales

Vu la concordance constatée du compte administratif avec le compte de gestion établi par le percepteur.

LE CONSEIL MUNICIPAL,
sous la présidence de Mme Martine THOMANN, 1^{ère} adjointe
après en avoir délibéré, décide à l'unanimité,

- **D'APPROUVER** le compte administratif et le compte de gestion 2019 du budget « eau et assainissement »
- **D'AFFECTER** le résultat de fonctionnement soit 97 778.59 comme suit : C/002 : Excédent de fonctionnement reporté : 97 778.59 €.
- **D'AUTORISER** M. le Maire à engager toutes les démarches nécessaires et à signer les documents se rapportant au projet concerné.

Délibération 3 : Budget annexe « Maison Médicale » - Approbation du Compte administratif et du compte de gestion 2019

Après présentation du Compte Administratif, M. le Maire quitte la salle.

A la clôture de l'exercice 2019, le compte administratif se solde comme suit :

Section de fonctionnement :		
Recettes	:	55 874.73 €
Dépenses	:	9 917.92 €
Excédent	:	45 956.81 €

Section d'investissement :		
Recettes	:	43 599.27 €
Dépenses	:	87 574.63 €
Déficit	:	-43 975.36 €

Soit un total excédentaire de **1 981.45 €**.

Vu le Code général des collectivités territoriales

Vu la concordance constatée du compte administratif avec le compte de gestion établi par le percepteur.

LE CONSEIL MUNICIPAL,
sous la présidence de Mme Martine THOMANN, 1ère adjointe
après en avoir délibéré, décide à l'unanimité,

- **D'APPROUVER** le compte administratif et le compte de gestion 2019 du budget « Maison médicale »
- **D'AFFECTER** le résultat de fonctionnement soit 45 956.81 € comme suit :
C/002 : Excédent de fonctionnement reporté : 1 981.45 € C/1068 : réserves : 43 975.36 €
- **D'AUTORISER** M. le Maire à engager toutes les démarches nécessaires et à signer les documents se rapportant au projet concerné.

Délibération N° 4 : Budget général - Approbation du Compte administratif et du compte de gestion 2019 et affectation de l'excédent

Après présentation du Compte Administratif, M. le Maire quitte la salle.

A la clôture de l'exercice 2019, le compte administratif se solde comme suit :

Section de fonctionnement :		
Recettes	:	1 436 202.02 €
Dépenses	:	1 145 104.80 €
Excédent	:	291 097.22 €

Section d'investissement :		
Recettes	:	43 588.72 €
Dépenses	:	162 798.10 €
Déficit	:	- 119 209.38 €

Soit un total excédentaire de **171 887.84 €**.

Vu le Code général des collectivités territoriales

Vu la concordance constatée du compte administratif avec le compte de gestion établi par le percepteur.

LE CONSEIL MUNICIPAL,
sous la présidence de Mme Martine THOMANN, 1ère adjointe
après en avoir délibéré, décide à l'unanimité,

- **D'APPROUVER** le compte administratif et le compte de gestion 2019 du budget général,
- **D'AFFECTER** le résultat de fonctionnement soit 171 887.84 € comme suit : C/1068 : Réserves : 119 209.39 et C/002 : 171 887.84 €.
- **D'AUTORISER** M. le Maire à engager toutes les démarches nécessaires et à signer les documents se rapportant au projet concerné.

Délibération N° 5 : Budget eau et assainissement – vote du budget primitif

Vu la présentation du budget. Lecture est donnée des recettes prévues et des crédits inscrits aux différents comptes de ce budget qui s'équilibre comme suit :

Section d'investissement :

Dépenses totales : 154 219.20 € - Recettes totales : 154 219.20 €

Section de fonctionnement :

Dépenses totales : 247 578.59 € - Recettes totales : 247 578.59 €

Vu le Code général des collectivités territoriales

LE CONSEIL MUNICIPAL,
après en avoir délibéré, décide à l'unanimité,

- **D'APPROUVER** le budget eau et assainissement 2020
- **D'AUTORISER** le Maire à engager toutes les démarches nécessaires et à signer les documents se rapportant au projet concerné. A mettre une participation de 50 000 € pour l'emploi du personnel communal pour la compétence eau et assainissement.

Délibération N° 6 : Budget annexe « Maison Médicale » - Vote du budget primitif

Vu la présentation du budget. Lecture est donnée des recettes prévues et des crédits inscrits aux différents comptes de ce budget qui s'équilibre comme suit :

Section d'investissement :

Dépenses totales : 120 075.36 € - Recettes totales : 120 075.36 €

Section de fonctionnement :

Dépenses totales : 54 983.04 € - Recettes totales : 54 983.04 €

Vu le Code général des collectivités territoriales

LE CONSEIL MUNICIPAL,
après en avoir délibéré, décide à l'unanimité,

- **D'APPROUVER** le budget « maison médicale » 2020
- **D'AUTORISER** le Maire à engager toutes les démarches nécessaires et à signer les documents se rapportant au projet concerné.

Délibération N° 7 : Budget général – Vote du budget primitif

Vu la présentation du budget. Lecture est donnée des recettes prévues et des crédits inscrits aux différents comptes de ce budget qui s'équilibre comme suit :

Section d'investissement :

Dépenses totales : 417 705.22€ - Recettes totales : 417 705.22 €

Section de fonctionnement :

Dépenses totales : 1 419 775.84 € - Recettes totales : 1 419 775.84 €

Vu le Code général des collectivités territoriales

LE CONSEIL MUNICIPAL,
après en avoir délibéré, décide à l'unanimité,

- **D'APPROUVER** le budget primitif général 2020.
- **D'AUTORISER** le Maire à engager toutes les démarches nécessaires et à signer les documents se rapportant au projet concerné.

Délibération N° 8 : Organisation du temps scolaire dans les écoles

Vu les articles D521-10 et D 521-12 du code de l'éducation,

Vu le décret 201-1108 du 27 juin 2017,

Vu le décret n° 2018-907 du 23 octobre 2018 modifiant le décret n°2015-996 du 17 août 2015 portant application de l'article 67 de la loi 2013-595 du 08 juillet 2013 d'orientation et de programme pour la refondation de l'école de la République,

Vu que le conseil d'Ecole s'est réuni en date du 06 février 2020

Vu que lors de cette réunion le conseil d'Ecole a validé le renouvellement de l'organisation de la semaine scolaire pour la rentrée 2020

Vu le Code général des collectivités territoriales

LE CONSEIL MUNICIPAL,
après en avoir délibéré, décide à l'unanimité,

- **DE CONFIRMER** le maintien de la répartition du temps scolaire en validant la fiche DSDEN 68 « ORGANISATION DU TEMPS SCOLAIRE DANS LES ECOLES PUBLIQUES DU HAUT RHIN »
- **D'AUTORISER** le Maire à engager toutes les démarches nécessaires et à signer les documents se rapportant au projet concerné.

Délibération N° 9 : Fixation des taux de promotion

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;
Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, et notamment son article 49 ;
Vu le budget de la collectivité territoriale / de l'établissement public ;
Vu le tableau des effectifs de la collectivité territoriale / de l'établissement public ;
Vu l'avis préalable du comité technique en date du 06 / 03 / 2020 ;
Vu le modèle de délibération du Centre de Gestion FPT du Haut-Rhin ;

Cadre d'emplois	Catégorie	Grade d'avancement	Taux de promotion à appliquer à l'effectif des agents promouvables
Filière administrative			
Adjoint administratifs	C	Adjoint administratif principal de 2ème classe	100%
		Adjoint administratif principal de 1ère classe	100%
Rédacteurs	B	Rédacteur	100%
Attachés	A	Attaché principal	100%
Filière technique			
Adjoints techniques	C	Adjoint technique principal de 2ème classe	100%
		Adjoint technique principal de 1ère classe	100%
Agents de maîtrise	C	Agent de maîtrise principal	100%
Filière sociale			
Agents spécialisés des écoles maternelles	C	Agent spécialisé des écoles maternelles principal de 1ère classe	100%

LE CONSEIL MUNICIPAL,
après en avoir délibéré, décide à l'unanimité,

- **DE FIXER** les taux de promotion propre à l'avancement de grade à 100 % pour l'ensemble des cadres d'emplois. Il est applicable à l'effectif des fonctionnaires territoriaux des cadres d'emplois remplissant les conditions individuelles d'avancement de grade. Il détermine le nombre maximum de fonctionnaires territoriaux pouvant être promu à l'un des grades d'avancement.
- **D'AUTORISER** M. le Maire à engager toutes les démarches nécessaires et à signer les documents se rapportant au projet concerné.

Délibération N°10 : Création d'un poste d'agent de maîtrise principal et création d'un poste de d'adjoint technique de 1ère classe

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;
Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;
Vu le tableau des effectifs de la collectivité territoriale ;
Vu le budget communal de la collectivité territoriale ;
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité,

- **DE CRÉER** un poste d'agent de maîtrise principal avec effet immédiat.
- **DE CRÉER** un poste adjoint technique principal de 1ere classe avec effet immédiat.
- **DE PROCEDER** à la déclaration de création des postes auprès du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Haut-Rhin, dans les conditions et les délais fixés.
- **D'AUTORISER** M. le maire ou son représentant à prendre les actes nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.
- **D'INSCRIRE** le montant correspondant au BP 2020.

Délibération N°11 : Recrutement des saisonniers « été 2020 »

Pour faire face aux travaux d'entretien (la propreté et l'entretien des espaces verts et d'autres lieux ou biens publics) durant la saison estivale (aux mois de juin, juillet & août), il est proposé d'engager 4 jeunes de la Commune.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité,

- **DE RECRUTER** au maximum 4 agents saisonniers majeurs relevant du grade d'emploi d'adjoint technique territorial sur la base d'un contrat de travail à durée déterminée pour une période de 15 jours ; pour les majeurs : indice brut : 350 - indice majoré : 327 ; Crédits au C.6413 du budget 2020.
- **D'AUTORISER** M. le Maire ou son représentant à signer les contrats de travail et tout document afférent.

Délibération N°12 : Demande d'achat d'une parcelle communale –

Vu le courrier du 16 novembre 2019 de M. XX dans lequel il propose à la Commune d'acheter une partie de la parcelle section 5 parcelle N° 3, sise au lieudit Kalblin

**LE CONSEIL MUNICIPAL,
après en avoir délibéré, décide à l'unanimité**

- **DE CEDER** la parcelle section 5 n° 3 à M. XX sous réserve de laisser l'accès à la propriété OTTAWA communal
- **DE FIXER** un montant à 20 euros l'are
- **DE CONFIRMER** que les frais d'arpentage et de notaire sont à la charge de M. XX.
- **D'AUTORISER** M. le Maire ou son représentant à signer l'acte notarial et toutes les pièces nécessaires.

Point 13 : Demande d'achat d'un parcelle communale – XX

Vu le mail du 22 janvier 2020 de M. XX dans lequel il propose à la Commune d'acheter une parcelle section AA N° 57 sise au lotissement des Pins,

CE POINT EST REPORTE AU PROCHAIN CONSEIL. Il est nécessaire de vérifier l'existence d'une source et sa localisation du fait de la présence d'une fontaine en limite de domaine communal

Délibération N° 14 : Demande d'achat d'une parcelle communale de M. et /ou Mme FRIESS Daniel et Marie-Pierre

Vu le mail du 04 février 2020 de la Pierre d'eau représentée par M. et /ou Mme XX dans lequel ils proposent à la Commune d'acheter une parcelle section N° 541 sise au 11 rue de la chaude côte

**LE CONSEIL MUNICIPAL,
après en avoir délibéré, décide à l'unanimité**

- **DE CEDER** la parcelle section 7 n° 541 à M. et /ou Mme FRIESS Daniel et Marie-Pierre pour un montant de 100 euros l'are
- **DE CONFIRMER** que les frais d'arpentage et de notaire sont à la charge de M. et /ou Mme FRIESS Daniel et Marie-Pierre
- **D'AUTORISER** M. le Maire ou son représentant à signer l'acte notarial et toutes les pièces nécessaires.

Délibération n° 15 : demande de subvention pour ravalement de façade de M.

Vu la demande de subvention de XX pour le ravalement de façade de leur maison située au 05 rue de la rouelle. La règle étant qu'il soit attribué une subvention de 10% du montant des factures avec pour maximum la somme de 225€, le montant de la facture se montant 19 845,87 € HT.

**LE CONSEIL MUNICIPAL,
après en avoir délibéré, décide à l'unanimité**

- **D'ATTRIBUER** une subvention municipale de 225 € à XX pour le ravalement de façade de leur maison.
- **D'AUTORISER** M. le Maire ou son représentant à engager toutes les démarches nécessaires et à signer les documents se rapportant au projet concerné.

Délibération n° 16 : demande de subvention pour ravalement de façade de M. XX

Vu la demande de subvention de M. XX pour le ravalement de façade de sa maison située au 23 Rue de Girogoutte rue de la rouelle. La règle étant qu'il soit attribué une subvention de 10% du montant des factures avec pour maximum la somme de 225€, le montant de la facture se montant 3 272,00 € HT.

**LE CONSEIL MUNICIPAL,
après en avoir délibéré, décide à l'unanimité**

- **D'ATTRIBUER** une subvention municipale de 225 € à M. XX pour le ravalement de façade de leur maison.
- **D'AUTORISER** M. le Maire ou son représentant à engager toutes les démarches nécessaires et à signer les documents se rapportant au projet concerné.

Délibération n° 17 : demande de subvention au Conseil Départemental pour la pose d'une clôture autour de l'étang de pêche

Il est proposé la pose d'une clôture autour de l'étang de pêche pour un linéaire de 110 mètres
L'ensemble de l'opération est chiffré à 8 139,60 € TTC. Le plan de financement est le suivant :

Dépenses	HT
Fourniture des matériaux	3 523,00
Pose de la clôture	3 260,00
Total	6 783,00
Recettes	TTC
FCTVA (TVA à 20 % 1356,00 €)	1 356,60
Subvention départementale de 40%	3 391,50
Participation de l'association de pêche	3 391,50
Total	8 139,60

LE CONSEIL MUNICIPAL,
après en avoir délibéré, décide à l'unanimité

- **D'APPROUVER** la pose de la clôture autour de l'étang de pêche, ainsi que le plan de financement.
- **D'INSCRIRE** les crédits nécessaires au budget primitif 2020
- **DE SOLLICITER** une subvention du département,
- **D'AUTORISER** M. le Maire ou son représentant à signer tout document y afférent et de procéder au mandatement de la dépense.

Délibération N° 18 : Fixation du loyer du camping

Vu le bail commercial, signé en date du 09 juillet 2019 par la gérante du camping , Madame Sylvia Henner et la Mairie de Fréland représenté par son Maire, monsieur Jean-Louis Barlier,
Vu que le loyer a été fixé à 500 euros pour la période de démarrage de juillet 2019 à décembre 2019

Vu qu'il est établi page 8 dudit bail «qu'à compter du 1^{er} janvier 2020 la fixation du loyer du camping se fera par avenant »

LE CONSEIL MUNICIPAL,
après en avoir délibéré, décide à l'unanimité

- **DE FIXER** pour l'année 2020, **et pour une période de 6 mois** le loyer mensuel du camping ;
basse saison d'avril mai 2020 , 200 euros/mensuel,
haute saison de juin, juillet, août, septembre 2020, 300 euros/mensuel
- **D'ETABLIR**, qu'aux termes de la saison touristique et après lecture du bilan de gestion du camping, il sera procédé à la révision du loyer annuellement,
- **D'AUTORISER** M. le Maire à engager toutes les démarches nécessaires et à signer les documents s'y rapportant

Délibération n° 19 : Fixation des tarifs de vente de géraniums et de terreau pour 2020

Comme les années précédentes, la Commune proposera son opération de vente de géraniums et de terreau.

Vu les tarifs de nos fournisseurs,

**LE CONSEIL MUNICIPAL,
après en avoir délibéré, décide à l'unanimité**

- **DE MAINTENIR** le prix unitaire du géranium à la vente à 1.80 € dans le cadre de la commande groupée.
- **DE FIXER** le prix unitaire du sac de terreau à la vente à 7,00 € dans le cadre de la commande groupée. (prix revu à la baisse du fait du changement de fournisseur pour une qualité identique)

Délibération n° 20 : Redevance d'occupation du domaine public

Le conseil municipal doit au début de chaque année fixer le montant des redevances d'occupation du domaine public dues par les opérateurs de télécommunication pour l'année à venir. Ces redevances sont révisées chaque année sur la base de l'indice de référence TP01. Pour 2020, les montants plafonds indexés sont pour les artères souterraines : 41.66 €/km, pour les artères aériennes : 55.54 €/km et pour les autres installations : 27.77 €/m².

**LE CONSEIL MUNICIPAL,
après en avoir délibéré, décide à l'unanimité**

- **DE FIXER** les redevances d'occupation du domaine public dues par les opérateurs de télécommunications aux montants plafonds
- **D'AUTORISER** M. le Maire ou son représentant à engager toutes les démarches nécessaires.

Délibération n° 21 : DETR, demande de subvention pour réfection chemin de Codomont

Dans le cadre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux 2020, la Commune envisage l'aménagement du chemin rural de Codomont. Ce chemin est fortement endommagé sur une longueur 700 ml : les travaux consistent à la scarification du chemin, son nivellement du fond de forme, le compactage de l'ensemble, la pose de rigoles métalliques, la confection d'un caniveau en béton au départ de la chaussée.

Le coût prévisionnel de l'opération s'élève à 25 320 € HT 30 384 € TTC.

**LE CONSEIL MUNICIPAL,
après en avoir délibéré, décide à l'unanimité**

- **D'AUTORISER** M. le Maire ou son représentant à engager toutes les démarches nécessaires et à signer les documents s'y rapportant.

Divers

Fin des tarifs règlementés de vente d'électricité

DIA

Remerciements théâtre + don de 200 euros

Pose de kirrung lot 2, demande d'autorisation pour pose d'un poste d'agrainage : acceptée uniquement pour la pose d'un mirador

Concours villages fleuris. 3/5 retenus : Mistler, Ferme Barlier, Mme LONGHINO Alice

22 janvier, conseil d'administration de l'office du tourisme : 10 000 euros encaissés au titre de la taxe de séjour sur KB en décembre

Remerciements de M. BARADEL

Remerciements du Maire

Fin de séance 23H50